ARGUMENTS DES SOCIALISTE

RÉCIDIVE

1) Une loi qui ne respecte pas les promesses.

La création des peines planchers était une volonté du candidat Sarkozy. Celles-ci ne sont que facultatives.
Les sanctions sont faibles au regard du problème.

- En cas de sursis avec mise à l'épreuve, la révocation pour non suivi du traitement est possible mais non automatique.
- En cas de refus de soin en détention : interdiction des réductions de peines automatiques ou supplémentaires. Le prisonnier peut ne pas être soigné.

Les « garanties exceptionnelles d'insertion ou de réinsertion » sont pratiquement impossibles à apprécier lorsque la peine est longue.

2) Quelques avancées dues au travail des socialistes :

- La récidive pour les mineurs ne peut se fonder que sur une première sanction pénale non sur une mesure de protection ou d'insertion (placement en foyer…).
- Le procureur ne peut requérir l'état de récidive légale sans avoir fait faire une enquête sur la situation du mineur.
- Le condamné est informé des risques encourus en cas de récidive.

3) Une loi incomplète :

- Il n'y a pas de place suffisante en prison,
- Il n'y a pas suffisamment d'experts psychiatres,
- Il y a peu de personnel d'insertion et de probation,
- Les moyens de juger vite manquent,
- La peine privative de liberté ; est-elle la solution ou une mesure de sûreté temporaire ?
- Problème de cumul des peines : la récidive peut s'appliquer à des délits différents. Dans ce cas, le condamné risque une sanction supérieure à la peine encourue pour le 2ème crime commis. (ex. agression puis vol : le coupable encoure une peine plancher liée à la 1ère condamnation.)